



**Conseil de sécurité**

**Distr.  
GENERALE**

**S/19979  
4 juillet 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS**

---

**LETTRE DATEE DU 3 JUILLET 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous transmettre ci-joint une  
lettre que vous adresse S. E. M. Ali-Akbar Velayati, Ministre des affaires  
étrangères de la République islamique d'Iran.**

**Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre  
et son annexe comme document du Conseil de sécurité.**

**L'Ambassadeur,**

**Représentant permanent par intérim,**

**(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI**

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre iranien  
des affaires étrangères

Vous avez été informé qu'aujourd'hui, dimanche 3 juillet 1988, un avion régulier d'Iran Air a été attaqué par les forces navales américaines stationnées dans le golfe Persique, qui ont lancé leurs missiles contre lui. L'appareil, un Air Bus civil iranien qui transportait 290 passagers, assurait un vol régulier de Bandar Abbas à Dubai et suivait le couloir qu'empruntent ordinairement les avions civils. L'attaque l'a désintégré au-dessus des eaux du golfe Persique et tous les passagers, parmi lesquels 66 enfants, et membres de l'équipage sont morts en martyrs.

La République islamique d'Iran vous a constamment tenu informé, de même que les autres autorités internationales compétentes, des dangers associés à la présence américaine dans le golfe Persique - présence qui constitue une provocation, est injustifiable en droit et répond à des visées expansionnistes -, et aux multiples agressions par lesquelles les Etats-Unis ne cessent de porter atteinte à la souveraineté de la République islamique. Nous avons à maintes reprises mis la communauté internationale en garde contre les graves et irréversibles conséquences que pourrait avoir cette politique de provocation et d'agression. Malheureusement, l'inaction et l'indifférence des organismes internationaux, et en particulier de l'ONU, et le maintien dans le golfe Persique de cet élément provocateur que constitue la présence navale américaine se sont finalement soldés par le lancement d'un missile d'attaque américain contre un avion civil de la République islamique et le massacre d'innocents passagers.

Cet acte d'agression des Etats-Unis, dont on ne peut douter qu'il ait été prémédité, contre un appareil civil de la République islamique d'Iran constitue une violation patente de tous les principes et règles du droit international, en particulier des articles 1 et 2 de la Convention de Chicago de 1944, et fait peser de grands dangers sur l'aviation civile dans la région. Le Gouvernement américain, par cet assassinat commis de sang-froid, démontre une fois de plus que sous prétexte de protéger la liberté de navigation dans le golfe Persique, il s'emploie en fait à exacerber et prolonger les tensions dans la région. Il en arrive même, au mépris absolu des règles du droit international et des principes humanitaires, sans aucune honte, à prendre comme cible des appareils civils dont il massacre de sang-froid les passagers.

En vous informant de cette tragédie, la République islamique d'Iran attend de l'ONU, et en particulier de son Secrétaire général et de son Conseil de sécurité, qu'ils condamnent ce barbare massacre de civils innocents et prennent immédiatement des mesures pour empêcher qu'un tel carnage ne se renouvelle. Cela ne pourra se faire qu'en obligeant les Etats-Unis à retirer du golfe Persique les forces navales sur lesquelles s'appuie leur expansionnisme. De plus, le Secrétaire général devrait mobiliser immédiatement les organismes internationaux compétents et mener une enquête sur les lieux de façon à constater l'étendue de cette dernière en date des atrocités américaines. Dans les circonstances présentes, de simples paroles de regret ne sauraient en aucune façon suffire.

Il est évident que le silence de l'ONU devant ce carnage et devant les requêtes légitimes de la République islamique d'Iran auront dans la région des conséquences graves et irréversibles, dont les Etats-Unis et l'ONU elle-même porteront l'entière responsabilité.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République islamique d'Iran,

(Signé) Ali-Akbar VELAYATI

-----